

Décret n° 75-1166 du 15 décembre 1975 pris pour l'application de l'article 6 de la loi n° 75-534 du 30 juin 1975 d'orientation en faveur des personnes handicapées et relatif à la composition et au fonctionnement de la commission de l'éducation spéciale et des commissions de circonscription

15/12/1975

Abrogé par le [décret n° 2004-1136 du 21 octobre 2004](#) relatif au code de l'action sociale et des familles